ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Madagascar

Question écrite n° 20750

Texte de la question

M. Etienne Pinte attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation politique et économique de Madagascar. La population malgache subit, parfois dramatiquement, les conséquences des retards de son développement. Ainsi, en dix ans, entre 1986 et 1996, le PIB de Madagascar n'a progressé que de 1,1 %. Face à une telle situation, il l'interroge sur les intentions du Gouvernement pour aider ce pays, lié à la France, à accélérer son développement économique.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, nos relations avec Madagascar ont évolué dans un sens positif au cours des dernières années. Fort de ses liens historiques avec la Grande Ile, l'appui de la France à son développement économique s'articule autour de différents axes : 1. Le soutien au plan d'ajustement structurel négocié avec les institutions de Bretton Woods en mars 1997. Ce plan prévoit l'allocation de financements extérieurs importants en contrepartie d'une stratégie de développement (transcrite dans le document cadre de politique économique) basée sur la libéralisation du système économique et l'ouverture aux investissements à l'étranger et le recentrage de l'Etat sur ses missions premières. Malgré du retard dans l'option des réformes de fonds (privatisations, réforme du droit des affaires...), les résultats économiques de 1997 et 1998 sont encourageants : pour la première fois depuis vingt ans, la croissance du PIB (3,7 %) est supérieure à l'accroissement démographique, et l'inflation reste maîtrisée (7 %). La France a appuyé l'accord d'ajustement structurel, en consentant en 1997 une aide budgétaire à la balance des paiements de 80 MFF. 2. Les axes principaux de la politique de coopération visent le renforcement de l'Etat de droit pour créer un environnement propice à la relance des investissements : projet d'appui à la justice et au droit des affaires, renforcement de la sécurité publique pour lutter contre l'insécurité des campagnes, qui favorise, dans certaines zones, l'exode rural, appui au développement de leurs aires géographiques ; la promotion du secteur privé par une politique d'offre de services aux opérateurs (formation, accès à l'information technologique, mise en relation sur des filières) et par des programmes en matière de développement rural visant à la professionnalisation et à l'organisation du monde paysan. Un projet d'appui aux micro-crédits répond au souci de lutter contre la pauvreté en insérant dans le circuit économique des artisans et commerçants du secteur informel. La lutte contre la pauvreté qui touche 75 % de la population, par le développement d'une coopération de proximité menée en partenariat avec les associations de quartiers, et l'appui aux services publics de base que sont la santé et l'éducation. L'ensemble de ces actions est mené en coordinationb avec la communauté des bailleurs pour répondre au souci de cohérence et de complémentarité.

Données clés

Auteur : M. Étienne Pinte
Circonscription : Yvelines (1re circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 20750

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE20750

Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 octobre 1998, page 5766
Réponse publiée le : 4 janvier 1999, page 26